

schéma d'accueil



Mémento

Gouvernance du schéma d'accueil du public en forêt



Office National des Forêts

Gouvernance du schéma





Sommaire

La concertation

- 1 Définition page 5
- 2 Les rencontres d'acteurs page 6
- 3 Les comités et commissions page 7
- 4 Les étapes de la concertation page 8

Les projets participatifs

- 1 Définition page 13
- 2 Les avantages du projet participatif page 14
- 3 Les bases de la rencontre d'acteurs page 14
- 4 La communication du projet page 15
- 5 Les étapes du projet participatif page 15

Le suivi de projet

- 1 Définition page 19
- 2 Le plan de financement page 20
- 3 L'entretien des sites page 20
- 4 Les choix d'investissement page 21
- 5 La gestion du programme d'entretien page 23

L'évaluation

- 1 Les éléments de base pour l'évaluation page 27
- 2 Les paramètres de l'évaluation page 29
- 3 D'autres pistes pour l'évaluation page 31
- 4 Une évaluation à adapter aux enjeux page 32

Gouvernance du schéma





La concertation

La concertation

- | | | |
|---|-------------------------------|---------|
| 1 | Définition | page 6 |
| 2 | Les rencontres d'acteurs | page 7 |
| 3 | Les comités et commissions | page 8 |
| 4 | Les étapes de la concertation | page 10 |

1 Définition

La concertation avec les partenaires et les acteurs locaux fait partie intégrante du schéma d'accueil et de la méthodologie utilisée pour le construire.

Organiser la concertation au moment de la construction du projet, lors de sa programmation puis de son animation, c'est l'assurance de sa pertinence, de sa faisabilité et de sa durabilité.



2 Les rencontres d'acteurs

La concertation commence au moment de l'étude diagnostic, par les entretiens menés avec tous les acteurs en présence, pour poser les bases du projet et organiser les activités dans le respect de tous et de l'environnement et dans le but de :

- **connaître leurs attentes,**
- **relever les éventuels conflits d'usage,**
- **organiser les étapes de la concertation.**

Qui sont les partenaires et les acteurs locaux à associer dès les premières démarches ?

- **Les élus des collectivités territoriales** (commune, communauté de communes, département, etc.).
- **Les autres institutions** : les services de l'Etat (Préfecture, DDT, DRAE...), les comités de quartier (en zone urbaine), les parcs naturels régionaux, les représentants compétents sur certains sites protégés (inspecteurs des sites, gardes de réserves naturelles, de chasse ou de pêche, etc.).
- **Les acteurs des secteurs tourisme et sports** : CDT, CRT, OT, etc.
- **Les associations** : sportives, naturalistes, histoire et patrimoine, usagers, etc.
- **Les personnes chargées de la sécurité** : police, pompiers DFCI, maîtres nageurs sauveteurs.
- **Les gestionnaires forestiers** : témoins et acteurs de la dynamique en place dans la forêt.



3 Les comités et commissions

La première étape consiste à répertorier les structures de gouvernance existantes :

- Comité de massif
- Charte forestière de territoire
- Comités consultatifs
- Comités thématiques scientifiques
- Comité de Parc naturel régional
- Conseil de développement des Pays
- Groupe d'action locale (LEADER)
- ...

Si la structure existe, il n'est pas souhaitable d'en créer une nouvelle.

En forêt domaniale, la démarche de schéma d'accueil sera conduite par l'ONF, mais avec un réel engagement dans la concertation. Le schéma sera un nouveau support de construction et d'échange de projets à l'échelle de la forêt concernée. Il cerner les attentes et les besoins des différents acteurs. La décision reviendra ensuite à l'ONF, représentant du propriétaire en FD, qui a une vision globale de toutes les fonctions de la forêt - production, environnement et accueil - ce qui n'est pas le cas des autres partenaires. Mais le projet devra être construit et partagé avec les partenaires si l'on souhaite les mobiliser durablement, notamment au niveau de leurs engagements financiers.

Dans le cas d'un massif comportant plusieurs propriétés (domaniale, communale, départementale, autre), l'ONF n'a pas

de légitimité pour initier et porter la démarche sur l'ensemble. Le comité de massif sera alors généralement porté par la collectivité territoriale compétente, comme dans le cas d'une charte forestière de territoire.

Exemple : charte forestière de Murat (15).

Chaque massif devra donc concevoir sa propre organisation de concertation

Organisation en comité de massif, sous-commissions thématiques, ou encore groupe de travail - à définir selon les enjeux, la complexité du contexte, et l'ambition des projets.

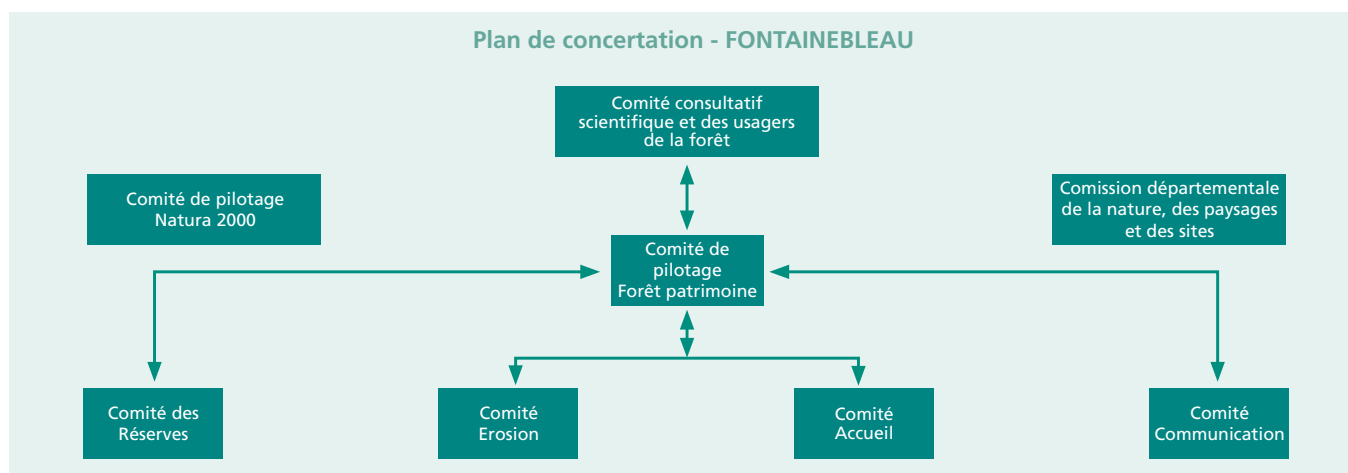
Exemples d'organisation de la concertation

Le cas de la forêt de Fontainebleau (page suivante), mené dans le cadre de Forêt Patrimoine, illustre une démarche complexe où de nombreux comités coexistent. Le recours à un unique comité de massif (ci-dessous) compétent sur plusieurs sujets (multifonctionnalité de la forêt et des thèmes abordés) est préférable. Des ateliers thématiques peuvent temporairement être constitués dans les phases de diagnostic ou de formulation du projet.

Comité de pilotage
du schéma d'accueil



Atelier thématiques :
chasse, grimpeurs, etc.



Le comité de pilotage valide les propositions et les travaux des sous-commissions thématiques, il est chargé de la poursuite de la discussion auprès des partenaires territoriaux et organismes publics pour finaliser leurs engagements sur les opérations.

Note : les comités de pilotage Natura 2000 ou les comités scientifiques orientant la gestion des réserves biologiques sont à informer, mais ils ne peuvent remplacer un comité de pilotage regroupant les compétences requises sur l'accueil du public.

Les sous-commissions constituent des groupes de consultation ou de travail. La commission communication est très importante à constituer lors de la mise en œuvre des projets, pour associer l'ensemble des partenaires touristiques et utiliser tous les leviers possibles de la communication : la DDT, OT, CDT, CRT, collectivités locales...

Les bénéfices de l'organisation de la concertation en comité et ateliers.

Une évaluation permanente des dispositifs d'accueil.

En effet le comité qui se réunit 1 fois, voire 4 fois par an (dans les phases de construction du projet), permet de recueillir et d'analyser le retour des partenaires touristiques, associations d'utilisateurs ou autres acteurs.

La gestion des conflits d'usage et l'anticipation des difficultés lors des coupes et des aménagements dans les zones préservées.

3 Les étapes de la concertation

1 Identification des acteurs	Recherche des structures de consultation existantes	Comité de massif Parc naturel régional Charte forestière de territoire Comités thématiques	Comité scientifique ...
	Recherche des interlocuteurs	Collectivités locales / Elus Associations Fédérations Services de l'Etat	Autres institutions Acteurs touristiques
2 Mise en place des comités	Un comité		
	Création d'ateliers par enjeu		
3 Concertation	Concertation Elaboration	Soumission des projets Visites terrain Finalisation du schéma et de son application	
	Concertation Communication	DDT Partenaires Tourisme Partenaires associations	
	Concertation Evaluation	Evaluation Retour des partenaires Evolutions	



Ce qu'il faut retenir :

La concertation est un processus dynamique, qui valide chaque étape du schéma d'accueil. Cette animation débute dès le démarrage de l'étude. Elle est essentielle au moment du diagnostic et de la formulation du schéma d'accueil. Elle se poursuit tout au long de la mise en place des projets.

La soumission de nouveaux projets, la communication et l'évaluation régulière, sont des étapes en boucles qui favorisent la bonne gouvernance du projet.



Gouvernance du schéma





Les projets participatifs

Les projets participatifs

- | | | |
|---|--------------------------------------|---------|
| 1 | Définition | page 14 |
| 2 | Les avantages du projet participatif | page 14 |
| 3 | Les bases de la rencontre d'acteurs | page 15 |
| 4 | La communication du projet | page 15 |
| 5 | Les étapes du projet participatif | page 16 |

1 Définition

Les projets participatifs sont la clé d'une gestion durable et économique d'un projet d'accueil du public. Cette animation du projet passe par la connaissance des objectifs et besoins de chacun des acteurs pour une bonne compréhension mutuelle. C'est ainsi l'assurance pour chacun d'un respect de ses pratiques en même temps que le respect de l'intérêt général.

En forêt domaniale, pour l'ONF, il n'est pas habituel de "partager" la construction d'un projet, avec la volonté de rester "maître des lieux". Pour envisager cette réflexion sur la gestion de la fonction sociale de la forêt et sa conciliation avec les autres enjeux forestiers (sylviculture, filière bois, protection des milieux et des paysages), il est nécessaire de bien formuler toutes les contraintes du projet. La concertation est fondamentale pour que tous les acteurs s'approprient le projet.

Dans les autres massifs forestiers, le projet participatif est légitime et nécessaire pour mobiliser les partenaires qui porteront la démarche.

2 Les avantages du projet participatif

Avoir un projet commun avec une collectivité, une fédération ou une association présente de multiples intérêts :

- **La justesse de la réponse due à l'implication du partenaire au fil de la démarche (du début à la fin).**
- **Le partage des responsabilités :**
 - responsabilités civiles,
 - responsabilités financières,
 - responsabilités sociales et environnementales.
- **L'enrichissement du projet par l'apport concret de chaque participant.**
- **L'appropriation progressive et le soutien durable du projet par les différents partenaires impliqués.**
- **L'entretien et la durabilité du dispositif.**

Le partenaire est acteur de l'élaboration et de la gestion du projet et donc de son entretien et de la bonne communication de tous les aspects du projet auprès des usagers.

La mobilisation de plusieurs partenaires permet aussi de garantir une certaine "stabilité" du projet.

3 Les bases de la rencontre d'acteurs

Lors de la première rencontre et avant d'entamer un projet commun, il est important de présenter le contexte :

- **Présenter tous les acteurs** en présence pour les faire se connaître entre eux : les professionnels (exploitants, concessionnaires, autres), le public loisirs (promeneurs, cavaliers, vététistes, associations nature, grimpeurs...) que ce soit en groupe ou en individuel.
- **Montrer les richesses naturelles et patrimoniales à préserver** : espèces végétales et animales, habitats et paysages.
- **Partager les informations clés** : sur l'évolution de la fréquentation, sur les pratiques de loisirs constatées, sur les attentes exprimées par le public, sur les conflits d'usage potentiels, etc.
- **Montrer les impacts** : piétinement et impacts paysagers, destruction d'espèces, risque incendie...
- **Redéfinir les bons gestes** et faire prendre conscience des enjeux communs par la communication.

Dans les rencontres suivantes, la formulation commune des enjeux en terme de "Forces, faiblesses, opportunités et risques"* est une étape essentielle pour la construction du schéma.

(*) voir le tableau au sein du "Plan type", cahier "Boîte à outils", p.36.

4 La communication du projet

Lorsque le projet est défini : son fonctionnement, sa réalisation, le succès de l'aménagement dépendront de la qualité de la communication.

Une communication aboutie doit :

- **Valoriser les équipements existants** : sentiers balisés, tous niveaux, topo de boucles spécifiques par activités.
- **Associer toutes les fédérations et associations actrices de ces activités** : sportifs professionnels, excursionnistes, clubs et fédérations sportives, associations de réhabilitations des parcours, éditeurs de topo ou guides touristiques, OT, aménageurs, comité feu en zone méditerranéenne...
- **Organiser un événement annuel pour sensibiliser et coordonner** l'ensemble des projets.

L'exemple de Marseille Cassis – Alain Vincent (ONF).

- Encourager le bénévolat.
- Susciter des opérations de nettoyage et de plantation.
- Sensibiliser le grand public et les scolaires avec des actions ciblées.
- Vérifier l'état de sécurité et le balisage des parcours.

5 Les étapes du projet participatif

1	Recherche des interlocuteurs	Propriétaires Signataire	Fédération déléguée par l'Etat Fédération signataire
2	Organisation de la rencontre d'acteurs	Communes et leurs groupements Autres propriétaires ou gestionnaires Associations de protection de la nature Sportifs professionnels	Scientifiques Services de l'Etat
3	Echanges et présentations	Synthèse des enjeux : forces, faiblesses, risques et opportunités Formulation des objectifs au regard des contraintes des acteurs	
4	Convention pour l'aménagement, l'entretien et l'organisation des pratiques	Respect du propriétaire privé ou public Respect de l'environnement et étude de l'impact de la pratique Respect des autres usagers de l'espace Information et communication en accord avec le propriétaire	
5	Projet commun	Les enjeux écologiques, culturels, sociaux et économiques La pratique du sport concerné sur la zone (accès et flux) Définition en commun du projet	
6	Visites terrain	Définir les problématiques et choix possibles Affiner le choix et valider en commun le projet	
7	Réalisation des travaux	Entreprises spécialisées pour les ouvrages Acteurs ONF, fédérations sportives et professionnels pour finitions	
8	Information et communication auprès des usagers	Balisage et panneaux sur le site Site internet des fédérations sportives Edition affiches, plaquettes...	
9	Bilan et communication		

Ce qu'il faut retenir :

L'expérience a prouvé que certains messages ou actions, lorsqu'ils ne sont pas portés par un acteur légitime aux yeux des usagers, ne passent pas, ne sont ni compris, ni admis, ni respectés.

Déléguer au partenaire une partie de la mise en place et de l'animation favorise la bonne application de ce qui a été décidé ensemble. Cette collaboration permet aussi de leur transférer le bénéfice d'image lié à l'amélioration de l'offre d'accueil.







Le suivi de projet

Le suivi de projet

- | | | |
|---|-------------------------------------|---------|
| 1 | Définition | page 20 |
| 2 | Le plan de financement | page 20 |
| 3 | L'entretien des sites | page 21 |
| 4 | Les choix d'investissement | page 23 |
| 5 | La gestion du programme d'entretien | page 23 |

1 Définition

Comme pour la mise en œuvre de l'aménagement forestier, le schéma d'accueil se décline en projets qui doivent faire l'objet d'un suivi. Le programme annuel de travaux intégrera donc les opérations d'accueil du public conformes au schéma d'accueil validé.

La budgétisation des phases d'investissement et d'entretien constitue une étape essentielle de cette démarche globale d'accueil.

2 Le plan de financement

Dès la conception d'un projet d'accueil, il est nécessaire d'envisager :

- la part des investissements mais également le montant futur des frais d'entretien pour tous les équipements programmés,
- la répartition des investissements et frais d'entretien entre les différents protagonistes du projet.

Le désengagement des partenaires pour les phases d'entretien peut conduire à envisager un scénario de moindre envergure sur le site, en privilégiant des solutions techniques moins coûteuses.



3 L'entretien des sites

L'entretien doit être expliqué aux élus locaux pour rendre concret le travail quotidien des équipes :

- en montrant le site avant/après,
- en communiquant sur les actions engagées,
- en valorisant les personnes ou partenaires qui ont été associés,
- en les informant sur les événements auxquels les équipes sont confrontées au quotidien dans la gestion.

Un schéma d'accueil n'est pas seulement un montage de projet, c'est un projet global à faire vivre au quotidien et durablement.

Engagement du partenaire financier pour l'entretien et répartition des rôles

Au commencement d'un projet, dès lors que l'on fait prendre une décision à une collectivité locale, qu'elle accepte un aménagement ou qu'elle soit demandeuse, la démonstration consiste à expliquer le rôle de l'ONF en tant que coordinateur de projet :

- **recherche de financeurs du programme pluriannuel,**
- **proposition de répartition des charges de tous les financeurs,**
- **suivi de réalisation (annuel) du projet.**

L'ONF est missionné pour réaliser des aménagements à condition que la gestion et l'entretien soient pris en charge au sein du projet global. Une mise au point des clés de financement avec le département, les communes ou tout autre partenaire engagé est clairement abordée lors des réunions délibératives.

Le coordinateur se charge de formuler et proposer aux partenaires les programmes annuels intégrant tout ce qu'il est nécessaire de réaliser pour l'entretien courant ou le renouvellement périodique et on y applique les clés de financement de départ.

Surveillance et animation sur site

La présence humaine sur site joue également un rôle important dans la préservation de la qualité des lieux et des équipements. Elle est à intégrer dans les programmes et bilans annuels établis avec les collectivités et autres partenaires.

Renouvellement périodique ou entretien courant

En comptabilité publique, le renouvellement périodique d'un équipement relève de l'investissement ; les travaux d'entretien, même apériodiques, constituent une charge de fonctionnement.

Les travaux d'entretien courant comprennent uniquement les opérations prévisibles et programmées au moins une fois par an.

Exemples de renouvellements périodiques

- Renouvellement des tables de pique-nique dégradées.
- Remplacement d'une lisse de sécurité.
- Remplacement de la signalétique : vol, dégradation ou usure courante.

Exemples d'entretiens périodiques

- Recharge du revêtement des parkings d'accès, des sentiers de découverte ou des pistes cavalières.
- Élagage et abattage de sécurité.
- Purge d'un rocher dangereux.

Exemples d'entretiens courants

- Propreté des sites : fauchage des lisières et aires d'accueil, enlèvement des feuilles mortes, nettoyage des panneaux.
- Accès : rebouchage de nids de poule, nettoyage des fossés et bois d'eau.
- Ramassage des ordures : périodicité minimale selon saison.
- etc.



4 Les choix d'investissement

Contrôler la pertinence de l'investissement

au regard des futurs coûts d'entretien.

Exemple : résistant, adapté au site, bien intégré, suffisamment rustique pour ne pas nécessiter un gros entretien.

Evaluer les coûts d'entretien

- Définir le pourcentage du coût d'entretien annuel par équipement (de l'ordre de 10%).
- Construire des programmes annuels des types d'entretien par site d'accueil.

5 La gestion du programme d'entretien

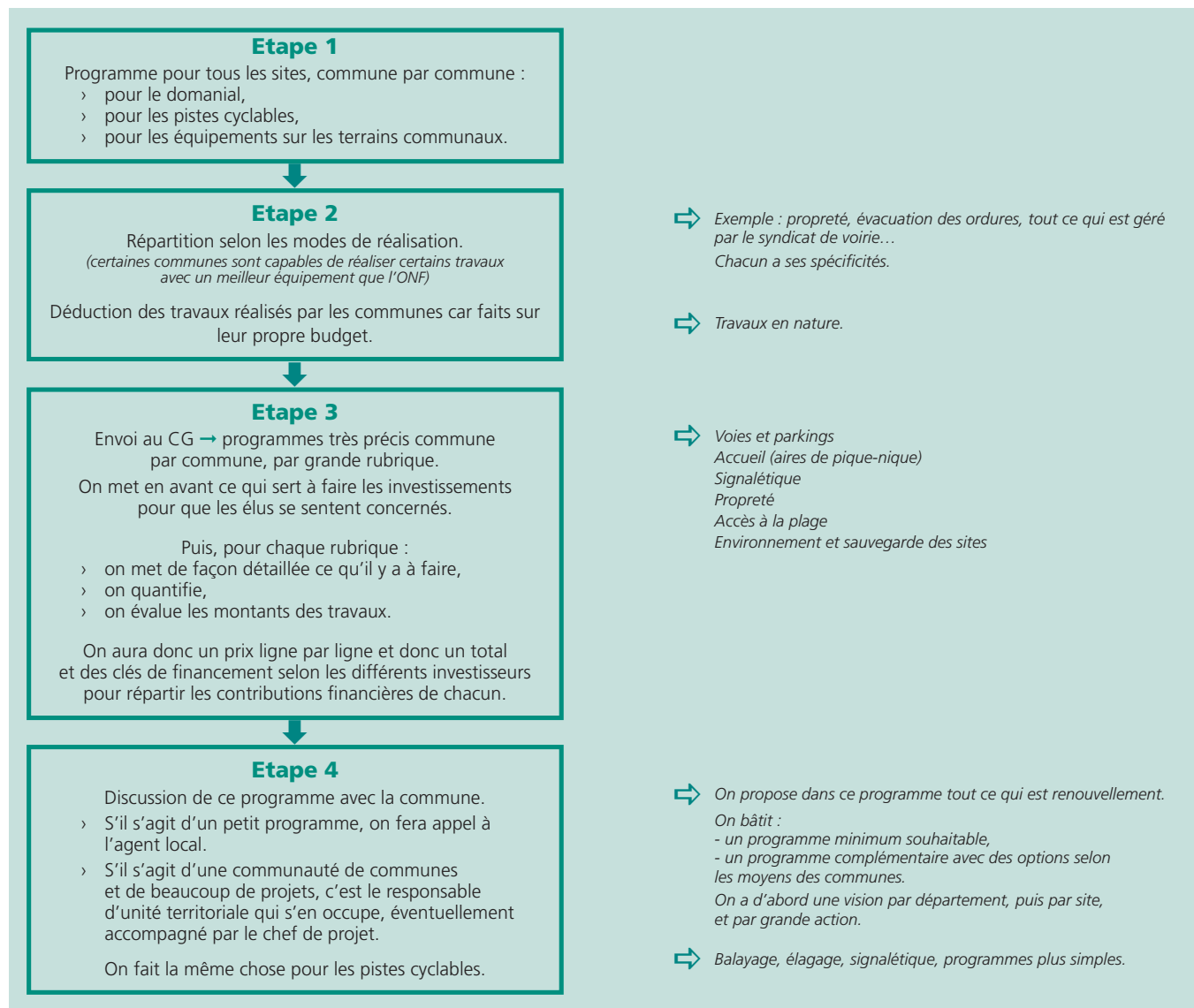
La gestion du programme d'entretien peut se faire à l'échelle d'un projet d'accueil sur un site ou bien à l'échelle d'un structure en réseau sur un territoire (piste cyclable par exemple).

La présentation pourra individualiser la part de chaque partenaire financier.

Voir les tableaux proposés dans "Plan-type", cahier "Boîte à outils", p.30.



EXEMPLE des forêts domaniales du littoral aquitain



Ce qu'il faut retenir :

Les questions budgétaires doivent prendre en compte les aspects de gestion et d'entretien des sites pour éviter des installations qui vieillissent mal et nuisent globalement à l'image de l'ONF et de ses partenaires.

L'exemple des tableaux à clés de financement utilisés pour les plans plage est une référence pour définir les engagements financiers de chaque échelon des collectivités territoriales.







L'évaluation

L'évaluation

- | | | |
|---|--|---------|
| 1 | Les éléments de base pour l'évaluation | page 29 |
| 2 | Les paramètres de l'évaluation | page 31 |
| 3 | D'autres pistes pour l'évaluation | page 32 |
| 4 | Une évaluation à adapter aux enjeux | page 33 |

Gouvernance du schéma



L'évaluation est nécessaire pour suivre le dispositif d'accueil en forêt et faire évoluer en conséquence le schéma d'accueil. La mise en place d'un dispositif d'évaluation et son calibrage supposent une bonne connaissance du terrain : contexte local, acteurs, fréquentation, milieu naturel, usages...

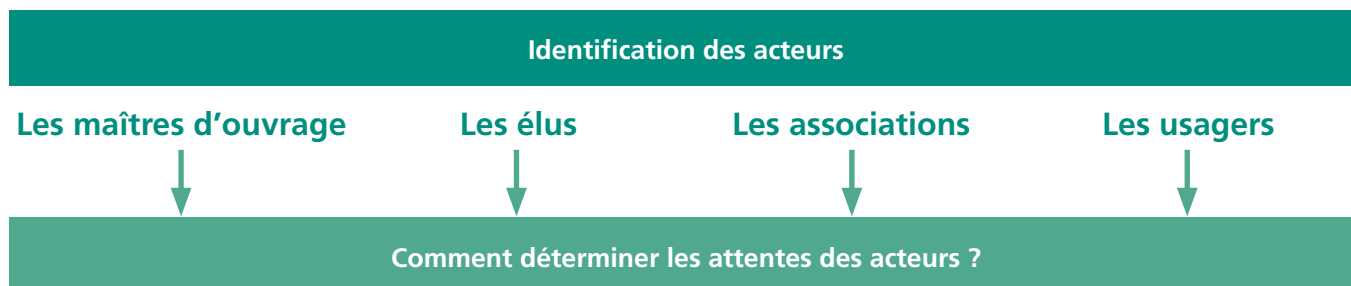
L'évaluation repose sur un état de référence initial (à partir des premières études), ou une valeur de référence quantitative ou qualitative des paramètres, et se base sur un choix d'indicateurs faciles à suivre. La construction d'un tableau de bord favorise la bonne lecture et le suivi de ces indicateurs. Son importance doit être adaptée aux enjeux. Une standardisation de la collecte des informations est indispensable pour effectuer des comparaisons.

Tableau de bord et indicateurs constituent des outils d'aide à la décision mais aussi, sous une forme adaptée, des supports de communication.

1 Les éléments de base pour l'évaluation

La connaissance des acteurs et de leurs attentes

Lors de la phase de diagnostic de la fréquentation, les besoins et attentes des acteurs du projet (au sens large) ont été identifiés. Le suivi dans le temps de ces attentes et de la satisfaction des acteurs et usagers permet de savoir si les projets réalisés en application du schéma répondent bien aux besoins et à leur évolution. C'est donc un élément essentiel de l'évaluation.



Concertation

Echanges et rencontres avec les acteurs, animation de comités thématiques de discussion, création de groupes de réflexion...

But : impliquer les acteurs en leur proposant de participer à l'élaboration du projet. Cela favorise la durabilité du projet.

Immersion

Observation sans implication directe : participation aux réunions, observation sur le terrain.

But : proximité avec les acteurs pour cerner leurs attentes et leur comportement de façon plus précise grâce à une meilleure vision de leurs pratiques.

Enquêtes sur le terrain

Questionnaires, interviews, éco compteurs et GPS.

But : caractériser les comportements des acteurs dans leur contexte.

Enquêtes ex situ

Questionnaires, interviews, focus groupe.

But : identifier les attentes et besoins des acteurs, notamment ceux qui ne sont pas touchés par les autres méthodes (non visiteurs).

Les capacités d'accueil et leur dépassement

(voir "Savoir", cahier "Boîte à outils", p.46)

Le 2^{ème} élément clé de l'évaluation consiste à s'assurer que les projets réalisés en application du schéma ne génèrent pas de dégradation des milieux et de la forêt. L'étude de la fréquentation couplée à l'analyse du milieu et des équipements permet de déterminer les éventuels dépassements de la capacité d'accueil d'un site.

Evaluation des capacités d'accueil

Capacité physique

Fonctionnement et état des équipements, évaluée à partir de l'observation des saturations ou dégradations des infrastructures, des équipements **et des parkings** évolution saisonnière de la fréquentation d'un site.

Méthodes

- GPS pour suivre les visiteurs et mettre en avant les points noirs de fréquentation.
- Enquêtes et études terrain.
- Eco compteurs aux points de passage obligatoires.
- Comptage des véhicules.

Capacité d'accueil sociale

Confort et qualité de la visite, développement de conflits d'usages, ressenti de la population.

Méthodes

- Enquêtes qualitatives et quantitatives auprès des visiteurs et de la population.
- Analyses médias locaux.
- Internet.

Capacité écologique et paysagère

Etat du patrimoine, évalué à partir de l'étude des paysages, des milieux et des espèces, analyse des effets de seuils relevés sur le terrain.

Méthodes

- Etudes naturalistes.
- Etudes paysagères.



2 Les paramètres de l'évaluation

De nombreux paramètres peuvent être suivis. Leur choix peut privilégier des indicateurs d'état ou de moyens. Ils seront à déterminer en fonction des enjeux, des objectifs et des moyens. De manière générale, les valeurs relatives et les comparaisons sont plus efficaces en matière d'évaluation que les valeurs absolues. Les propositions ci-dessous ne constituent que des orientations possibles pour l'évaluation. La présentation des résultats est un élément clé de leur lisibilité.

Offre et demande

(voir "Savoir", cahier "Boîte à outils", p.46)

L'offre d'accueil et son évolution quantitative et qualitative :

sites attractifs et/ou aménagés, quantité et qualité des aménagements sur site, adaptation à l'esprit des lieux... Offre d'animation pour les différents publics, événementiel... Complémentarité vis-à-vis des autres offres d'accueil à l'échelle du territoire.

La fréquentation : nombre et répartition des visiteurs par catégories, comportements, utilisation des aménagements, préférences...

L'adéquation entre offre et demande : satisfaction des visiteurs, vandalisme, état, saturation ou dégradation des équipements, conflits d'usages, image et attractivité du site...

Impacts de la fréquentation sur l'environnement

(voir "Savoir", cahier "Boîte à outils", p.46)

Evolutions du milieu directement visibles : état des peuplements forestiers (régénérations, sous étage), évolution quantitative et qualitative de la couverture végétale, tassement du sol, érosion,

développement d'espèces invasives...

Evolutions du milieu dont la bonne appréhension implique la réalisation d'études naturalistes et leur comparaison : perte de biodiversité, dérangement de faune...

Gouvernance

La participation des acteurs et usagers à la réalisation du schéma d'accueil et à sa vie est un critère important de réussite. L'efficacité de la gouvernance peut être évaluée par des indicateurs quantitatifs et qualitatifs :

- nombre de comités et réunions d'animation, de conventions avec les associations.
- indicateurs qualitatifs : évolution de la participation aux réunions, événements, presse locale...

Moyens mis en œuvre

- Coûts et retombées sur le territoire.
- Ratios : coûts / réalisations, coûts / état des équipements...

3 D'autres pistes pour l'évaluation

L'expérience des gestionnaires d'espaces naturels

Peu de systèmes d'évaluation pérenne ont été mis en place à l'**ONF**. On peut citer l'**Observatoire de la fréquentation** mis en place avec l'aide de la **région PACA** sur un réseau de sites représentatifs de la diversité forestière régionale. L'installation de compteurs piétons permet ici un suivi spatial et temporel des caractéristiques de la fréquentation sur le plan quantitatif. Il est complété par des enquêtes de terrain qualitatives.

Les Parcs nationaux ont mis en place un système d'évaluation avec des études de fréquentation quantitatives et qualitatives répétées régulièrement dans les différents parcs. Ces études s'intéressent au Parc dans son ensemble et à ses principaux sites.

Le Conservatoire du littoral a pour objectif une évaluation permanente faisant largement appel à ses personnels avec une personne dédiée pour des remontées d'information terrain organisées.

Leur plan de gestion définit : la méthode de travail, le temps à passer sur chaque site et permet de planifier et de hiérarchiser les sites. **Tous les 2 ans**, ils procèdent à une évaluation croisée (entre les délégations), une évaluation scientifique (état de conservation, habitat, milieux naturels...) et une évaluation du ressenti.

Les indicateurs utilisés :

- Photographies
- Suivi de la fréquentation
- Suivi floristique et faunistique (quantité d'espèces importunes...)
- Nombre de réunions du comité de gestion
- Etudes terrains
- etc.



4 Une évaluation à adapter aux enjeux

Les évaluations sont indispensables au pilotage des politiques et des actions mais elles doivent être calibrées en fonction des enjeux de façon à en réduire les coûts. Pour les forêts publiques, la présence du gestionnaire sur le terrain constitue une opportunité à valoriser.

Adapter l'évaluation à l'importance des différents sites

Pour alléger les observations sur sites, il est important de hiérarchiser les sites et définir pour chacun :

- la méthode de travail,
- les critères d'observation du site,
- le temps que l'on va y consacrer,
- la fréquence de visites du site.

Organiser les retours du terrain

Boîtes questionnaires : situées dans des zones à forte fréquentation, elles permettent aux usagers de laisser leurs commentaires sur les aménagements d'accueil, les conflits d'usage éventuels, et d'avoir ainsi un retour sur la satisfaction et les besoins.

Comités et animation des partenaires : chaque réunion de comité ou d'animation des partenaires est l'occasion de recueillir les retours des partenaires et des organisations concernées (élus, associations...) et, indirectement, de connaître le ressenti de la population locale et des usagers (associations d'usagers, OT, chasseurs...).

Présence sur le terrain et retours structurés des agents : la bonne efficacité de ces retours du terrain suppose la mise en place d'un protocole standardisé, seul à même de permettre les comparaisons dans l'espace et le temps.

- Reportages photos.
- Observations des comportements.
- Echanges et rencontres avec les usagers.
- Evaluation croisée (entre agences, UT...).

Ce qu'il faut retenir :

L'évaluation de l'accueil en forêt constitue la clé de l'adaptation régulière des dispositifs d'accueil et leur bon calibrage en fonction du public visé.

Analyse de l'offre et de la demande, impacts de la fréquentation sur le milieu, règles de gouvernance, adéquation des moyens mis en œuvre... sont autant de sujets pouvant faire l'objet d'une évaluation.

La construction d'un tableau de bord favorise le suivi et la compréhension des indicateurs partagés entre acteurs.

Les résultats de l'évaluation alimentent et illustrent le dialogue entre les partenaires d'un projet.



schéma d'accueil

La concertation

- 1 Définition
- 2 Les rencontres d'acteurs
- 3 Les comités et commissions
- 4 Les étapes de la concertation

Les projets participatifs

- 1 Définition
- 2 Les avantages du projet participatif
- 3 Les bases de la rencontre d'acteurs
- 4 La communication du projet
- 5 Les étapes du projet participatif

Le suivi de projet

- 1 Définition
- 2 Le plan de financement
- 3 L'entretien des sites
- 4 Les choix d'investissement
- 5 La gestion du programme d'entretien

L'évaluation

- 1 Les éléments de base pour l'évaluation
- 2 Les paramètres de l'évaluation
- 3 D'autres pistes pour l'évaluation
- 4 Une évaluation à adapter aux enjeux